



Comment fonctionne un Comité d'entreprises???

Par **Sylviane Iarranaga**, le **24/06/2012 à 09:44**

Bonjour.

Je suis salariée du Conseil Général de l'Aude; En tant que famille d'accueil, nous avons emmené la petite que nous élevons vivre en Corse, avec accord du service, bien sur, qui reste mon employeur.

Du fait de notre départ , on m'a radié immédiatement du Comité d'Entreprise et donc de tous ses avantages, alors que je me suis engagée à revenir 2 fois par an pour les besoins liés à ma fonction.

Ma question est: Qu'est-ce qui alimente la trésorerie du COS?

Je pensais que c'est une partie de la masse salariale, dont je fais partie. Ont-ils le droit de me radier ???

MERCI d'avance de votre réponse.

Sincères Salutations. S.L